

1. Calendrier des opérations.

Pour le 26/05 : envoi à l'IEN des dossiers des élèves pour lesquels la famille a refusé le maintien. Ces dossiers seront étudiés en commission départementale d'appel.

02/06/2025 : résultats des affectations en collèges sur AFFELNET (écoles, collèges, IEN).

Juin 2025 : tenue des commissions de liaison.

- Collège Camille Claudel – Chevigny St Sauveur → **mercredi 18 juin matin au collège** (horaires à préciser)
- Collège Jean Rostand – Quetigny → **mercredi 18 juin matin au collège** (horaires à préciser).
- Collège Champollion – Dijon → **mercredi 18 juin au collège à 8h30.**
- Collège Clos de Pouilly – Dijon → selon un calendrier arrêté en concertation avec Mme DRAPPIER et ROHR. Les entretiens individualisés auront lieu au collège.
- Pour les autres collèges (André Malraux à Dijon, Is sur Tille), chaque école prendra contact avec son collège de secteur.

10 et 11 juin 2025 : commission départementale d'appel.

A partir du 16 juin : communication des résultats de la commission d'appel et transmission des dossiers CM2 à l'école (si maintien) ou collège (si poursuite du parcours).

2. Outils de liaison.

Documents mis à disposition et à renseigner.

- Note de service permanente « Liaison École/Collège ».
- Fiche navette. Cette fiche est à renseigner pour chaque classe à l'aide du document « Descripteur de compétences » joint.
- PPRE Passerelle à renseigner pour les élèves fragiles. Vous pourrez vous appuyer sur le document d'aide au renseignement du PPRE Passerelle.
- Épreuve spécifique de fluence. Un ensemble documents est mis à votre disposition pour mener cette épreuve.

3. Transmission des documents de liaison (Fiche navette, PPRE passerelle et autres documents : PAI, PAP, autres ...)

La fiche navette sera transmise sous format numérique exclusivement pour le jour de la commission ou de l'entretien de liaison

- Au collège de secteur
- Au secrétariat de la circonscription : ien.dijon-est@ac-dijon.fr

Adresses courriel des collèges :

- Collège Camille Claudel – Chevigny : 0211137X@ac-dijon.fr
- Collège Jean Rostand – Quetigny : ce.0211477S@ac-dijon.fr
- Collège Champollion – Dijon : ce.0210024M@ac-dijon.fr
- Collège Clos de Pouilly – Dijon : ce.0211389W@ac-dijon.fr

Les dossiers des élèves scolarisés dans un collège privé ou dans un autre collège du secteur public (déménagement, dérogation acceptée, section particulière, ...) seront remis à l'un des représentants de la circonscription qui sera présent lors de ces temps de liaison. Pour le collège « Clos de Pouilly », les écoles transmettront ces dossiers à la circonscription.